

Mémoire du
Centre d'Action Laïque



**Élections régionales,
communautaires,
fédérales
et européennes
2019**

Le Centre d'Action Laïque

Le **Centre d'Action Laïque** est une association sans but lucratif qui a pour objectif de défendre et de promouvoir la laïcité en Belgique francophone.

La **laïcité** est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse.

Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen.

Le Centre d'Action Laïque est une institution qui fédère les associations laïques en Belgique francophone. Elle leur sert de caisse de résonance, de coupole coordinatrice, de fer de lance dans leurs nombreuses activités au service de la population, notamment dans le domaine de l'assistance morale. Il est également un organisme d'éducation permanente.

Il partage cette mission avec ses sept régionales qui couvrent tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'ensemble des propositions et revendications du Centre d'Action Laïque en vue des prochaines élections sont disponibles sur memorandum2019.laicite.be

Retrouvez toutes nos activités et publications sur www.laicite.be



Table des matières

Libres ensemble	4
Liberté : pour soi-même et pour les autres	6
Laïcité – Impartialité de l'État – Financement public des cultes et des philosophies non confessionnelles	6
Autonomie des choix – Droits sexuels et reproductifs	7
Politique pénale et pénitentiaire et enfermement : pour une politique réductionniste et digne des personnes incarcérées	9
Égalité : les mêmes droits pour toutes et tous	11
Société inclusive et égalitaire	11
Éducation	12
Solidarité : une vie digne pour toutes et tous	14
Sécurité sociale	14
Emploi	14
Lutte contre la pauvreté et cohésion sociale	15
Migrations	15
Changements climatiques – Politiques environnementales	16
Paix et solidarité internationale	16

Libres ensemble

À bien des égards, notre société apparaît aujourd'hui en crise, marquée par la remise en cause des libertés, de l'égalité et de la solidarité.

De fait, chez nous comme ailleurs, le constat est interpellant. La pertinence des textes fondamentaux en matière de droits humains est contestée par certains. Les régimes démocratiques s'affaiblissent sous les coups de boutoir des populistes et extrémistes de tous bords. Les corps intermédiaires entre l'État et les citoyens et citoyennes, comme les syndicats ou les organisations de la société civile sont de plus en plus souvent démonétisés alors qu'ils forment autant de contre-pouvoirs nécessaires à la démocratie. Une forme de relativisme s'installe, ouvrant la voie aux *fake news* et aux discours les plus abjects, polarisant toujours davantage la société. Les pouvoirs publics semblent peiner à penser l'avenir à long terme face à des enjeux complexes tels que le changement climatique ou les questions migratoires. Les inégalités augmentent dans le même temps que croît un discours anti-pauvres, lesquels seraient les seuls responsables de leur propre sort. Les logiques financières prennent trop souvent le pas sur la dimension humaine. On assiste à un retour décomplexé de dogmatismes religieux, entraînant un certain nombre de conséquences néfastes pour la dignité des individus et leur droit à poser leurs propres choix.

Que ce soit en Belgique, en Europe ou ailleurs dans le monde, la **laïcité** en ce qu'elle vise à construire **une société plus libre, plus juste et plus solidaire** offre une véritable alternative, susceptible de redonner sens à une société largement fracturée socialement.

La laïcité est donc l'aspiration à une société fondée sur le **respect des droits et libertés fondamentales** au premier rang desquelles la liberté de penser, la liberté d'expression, la liberté de conscience et la liberté de religion. Parce qu'elle autorise le débat dans le respect absolu des personnes, la laïcité fait place à la liberté et à la diversité et permet à chacun et chacune d'être libre ensemble, acteur ou actrice d'un humanisme universaliste.

On le voit, la laïcité est un projet politique, composante aussi essentielle à notre démocratie que le sont les droits fondamentaux ou la notion d'État de droit. Plus même, elle en est une condition car elle seule garantit à toutes et tous l'autonomie de leur choix et la dignité humaine. **Être libres ensemble, c'est privilégier l'union à la division et permettre la liberté et la solidarité plutôt que la loi du plus fort.**

Humanistes, nous considérons que les femmes et les hommes doivent être au centre des préoccupations et que la dignité humaine ne peut être réduite au profit d'autres intérêts.

Nous postulons la **liberté**, pour soi-même et pour les autres comme valeur première. Elle permet l'autonomie des choix, posés en pleine liberté de conscience et dégagés de toute influence religieuse et dogmatique. Et nous revendiquons le libre-examen comme outil de notre émancipation collective et individuelle.

Nous postulons également qu'il n'y a pas de laïcité sans idéal d'**égalité**. L'égalité garantit les mêmes droits à chaque citoyen et citoyenne, quelles que soient ses origines ou ses convictions. Elle est aussi garante de l'égale dignité des personnes. La laïcité implique donc un combat pour l'égalité dans toutes ses dimensions et son corollaire, la lutte contre les discriminations.

C'est aussi la raison pour laquelle la laïcité est **solidarité**. Il ne suffit pas de proclamer l'égalité pour qu'elle se réalise : trop d'êtres humains vivent dans des conditions qui ne sont tout simplement pas dignes. Pour véritablement porter ses fruits, l'émancipation laïque doit se coupler à un authentique projet d'émancipation sociale. Le droit à un niveau de vie digne constitue donc un préalable indispensable à l'exercice d'autres droits fondamentaux. La justice sociale et la dignité humaine figurent parmi les exigences laïques.

Le présent document est une sélection de pistes de solutions proposées par le Centre d'Action Laïque dans la perspective des scrutins du 26 mai prochain et formulées indépendamment des niveaux de pouvoir concernés. Il illustre comment le mouvement laïque souhaite que soient traduites concrètement les valeurs de liberté, égalité et solidarité dans une série d'actions emblématiques. Il se veut être tant une invitation au dialogue qu'une interpellation des candidats et candidates aux élections de tous les partis démocratiques. Il se veut aussi un moyen de sensibilisation des citoyennes et des citoyens quant à leur capacité d'agir sur les décisions politiques.



Liberté : pour soi-même et pour les autres

Laïcité – Impartialité de l'État – Financement public des cultes et des philosophies non confessionnelles

L'**impartialité de l'État** et de ses préposés, basée sur le principe de la **séparation** et l'**indépendance réciproque** des organisations confessionnelles et non confessionnelles et de l'État, vise à assurer l'égalité des droits et des devoirs de chaque citoyen et citoyenne. L'impartialité des autorités publiques repose sur la construction d'une sphère publique commune neutre, en dehors du champ d'influence des religions ou des philosophies non confessionnelles.

L'**indépendance**, l'**impartialité** et la **transparence** de l'action de l'État permettent un traitement égal des citoyens et citoyennes, sans discrimination, quels que soient leur genre, leur origine, leur identité, leur état de santé, leur croyance et conviction philosophique ou religieuse, leur orientation sexuelle.

La laïcité est la condition de l'exercice des libertés individuelles. Afin d'assurer la supériorité du pouvoir civil sur des prescrits religieux, d'empêcher l'ingérence des religions au sein du pouvoir civil et des services publics, d'assurer l'impartialité objective des pouvoirs publics, d'assurer la neutralité des mandataires, organes et préposés du service public, d'endiguer les replis identitaires et les extrémismes violents, le Centre d'Action Laïque plaide pour l'**inscription du terme « laïcité » et ses principes au sein de la Constitution belge.**

Au titre de cette égalité, le Centre d'Action Laïque plaide également pour une **réforme en profondeur du système de financement public** des convictions et de la structure organique des cultes et des philosophies non confessionnelles. Le système actuellement en vigueur heurte les principes fondamentaux de notre ordre constitutionnel, et en particulier les principes d'égalité et de non-discrimination.

Autonomie des choix – Droits sexuels et reproductifs

Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)

La **liberté** et l'**émancipation** de chacun et chacune ne peuvent être garanties sans une **formation à la santé et aux droits sexuels et reproductifs**. En vertu de l'obligation scolaire, l'école est la seule institution qui permet d'atteindre une généralisation effective de l'EVRAS. Cette éducation sexuelle est intégrée depuis 2012 dans les missions générales de l'enseignement sous l'acronyme EVRAS, mais sans qu'aient été fixées les conditions de sa généralisation. Le Centre d'Action Laïque demande de garantir, tout au long de la scolarité, un **égal accès à une information juste, précise et complète en matière d'EVRAS**, quels que soient l'école, le réseau, la filière ou le milieu socioculturel dont les élèves sont issus, en ce compris en matière de droits sexuels et reproductifs.

Interruption volontaire de grossesse (IVG)

Revendication historique du mouvement laïque, la dépénalisation de l'IVG a fait l'objet d'une large campagne de sensibilisation du Centre d'Action Laïque depuis 2016. Celle-ci a rencontré un soutien de la population et des partis politiques progressistes qui ont remis le débat à l'ordre du jour des discussions du Parlement fédéral. Les experts, les praticiens et les associations de femmes ont tous plaidé pour une **sortie de l'IVG du Code pénal** et pour une **amélioration des conditions actuelles de la loi**, notamment une augmentation du délai pour pratiquer une IVG et une diminution du délai de réflexion. Et pourtant, la loi du 15 octobre 2018 adoptée par les partis de la majorité gouvernementale (MR, Open VLD, CD&V, NVA) avec le soutien du CDH n'a pas répondu aux attentes du terrain et des associations de femmes en particulier.

Le Centre d'Action Laïque demande la **révision de la loi** du 15 octobre 2018 relative à l'IVG et son **inscription dans une loi de droit médical** ainsi que la **suppression de toutes sanctions pénales à l'égard de la femme** et la **suppression des peines de prison pour le médecin**. Il propose l'**allongement du délai légal au cours duquel une IVG peut être pratiquée** et la **suppression du délai de réflexion**. La garantie d'un **accompagnement psychosocial de qualité** doit également être assuré et celui-ci doit être financé par l'État dans tout type de structure (hospitalière et extra hospitalière). Le Centre d'Action Laïque plaide également pour la mise en place, via des canaux publics d'une **information complète, exacte et neutre** relative au droit et à l'accès à l'IVG au travers d'un référencement adéquat sur les sites internet officiels et la mise à disposition des coordonnées de toutes les structures agréées aux pratiques des IVG.

Statut du fœtus et accompagnement du deuil périnatal

La perte d'une grossesse est toujours un événement traumatisant. La question de la prise en compte du **deuil des couples** est une **question de santé publique plutôt que d'état civil**. Or, une nouvelle loi a été votée en décembre 2018 modifiant le Code civil et octroyant un acte de déclaration « d'enfant » sans vie à partir de 20 semaines de grossesse ainsi qu'un prénom

au fœtus mort-né. La majorité des couples ayant vécu cette douloureuse épreuve ainsi que les sages-femmes et médecins ne sont pas satisfaits de cette modification législative. Outre le fait qu'elle octroie des éléments de la personnalité juridique à un fœtus non viable risquant ainsi, à terme, de mettre à mal le droit à l'IVG, elle fait fi des demandes répétées du secteur en termes de renforcement des équipes entourant ces personnes.

Pour ce faire, le Centre d'Action Laïque demande notamment de **revoir la loi du 13 décembre 2018** en prévoyant la **délivrance d'un acte à partir du seuil de viabilité** (154 jours de grossesse ou 22 semaines de conception) et de **renforcer les protocoles liés au deuil des couples** pour toutes les fausses couches tardives ou les interruptions médicales de grossesse (IMG) dans les services hospitaliers (consignation des photos et empreintes des pieds et des mains, le bracelet d'identification, etc.) dans le dossier médical, ainsi qu'un **meilleur remboursement de la prise en charge médicale et psychologique**.

Fin de vie digne et euthanasie

Attaché à la **liberté de choix** et à l'**autonomie des personnes**, le mouvement laïque a toujours réclamé une législation sur l'euthanasie. Mais depuis le vote de la loi du 28 mai 2002, certaines voix contestent encore cette législation ou tentent de la détricoter. Actuellement, l'influence grandissante des intégrismes religieux entre en conjonction avec une montée des populismes. C'est pourquoi il est urgent de **consolider les législations existantes et de les améliorer** et de susciter une prise de conscience générale sur la nécessité de garantir notre législation actuelle.

Don d'organes

La question du don d'organes est une question **éthique** d'importance, qui rencontre les préoccupations et des valeurs du Centre d'Action Laïque en termes de **solidarité** et de **liberté**. En Belgique, 1300 patients sont en attente d'un organe pour guérir ou survivre. Chaque semaine, 2 Belges décèdent faute d'un organe disponible. Il s'agit donc d'un acte de solidarité que de décider de son vivant d'être donneur de vie à son décès, en décidant d'accepter que ses organes soient prélevés pour servir à d'autres, de tous âges, qui en ont besoin pour vivre.

Étant donné que la très grande majorité des transplantations d'organe se réalisent *post mortem* (au décès du donneur), le système en vigueur en Belgique de l'*opting out* devrait être transcrit plus clairement et confirmé dans des textes et documents légaux afin de **faciliter les démarches**. Dans le cas contraire, la pénurie d'organes à laquelle tente de remédier le législateur s'aggraverait de manière drastique.

Drogues et assuétudes

En Belgique, la loi actuelle interdit le trafic et la détention de drogues. Or, la consommation augmente malgré les moyens déployés par les pouvoirs publics. La prohibition a davantage aggravé les problèmes sociaux, sanitaires et sécuritaires qu'elle ne les a réglés. L'insécurité juridique règne et l'arsenal législatif en vigueur, essentiellement criminalisant et discriminant, est incompatible avec les valeurs laïques de **responsabilité**, d'**autonomie** et de **liberté individuelle**.

C'est pourquoi le Centre d'Action Laïque prône la mise en place d'une **politique alternative en matière de drogues**, basée sur le respect des droits humains et privilégiant une **approche de santé publique** axée sur la **prévention** et la **réduction des risques**. À cette fin, il a élaboré une proposition de modification législative de la loi du 24 février 1921, visant une **réglementation de la production, du commerce et de la consommation** de toutes les drogues ainsi que la **décriminalisation de leur consommation**.

Prostitution dans l'espace public

Le Centre d'Action Laïque se préoccupe, avant tout, des **droits des personnes qui se prostituent** (pour rappel, 90 % des clients sont des hommes et 75 % des personnes qui se prostituent sont des femmes). Il s'agit de veiller au respect des valeurs de **dignité humaine**, d'**autonomie** des personnes, d'**accès égalitaire** des citoyens et citoyennes **aux soins et aux services publics** et de lutter contre toutes les formes de **traite des êtres humains**.

Les autorités fédérales et régionales doivent mettre en place une solution harmonisée qui ne participera ni à la stigmatisation de ces personnes ni à la précarisation de leurs conditions de travail. Cela implique notamment de ne pas les isoler et d'assurer leur sécurité.

Politique pénale et pénitentiaire et enfermement : pour une politique réductionniste et digne des personnes incarcérées

Depuis de nombreuses années, le mouvement laïque mène des actions individuelles et collectives au sein et en dehors des prisons. Ces actions s'inscrivent dans une réflexion plus globale menée par le Conseil Central Laïque et ses partenaires sur la politique pénitentiaire et le système carcéral belge qui prévalent aujourd'hui et qui heurtent de front nombre de valeurs démocratiques.

Plus de 10.600 personnes sont détenues dans les prisons belges alors que la capacité moyenne est de 9.687 places. **La surpopulation carcérale est endémique et structurelle**. Depuis les années 80, elle a augmenté de 63 % alors qu'en 10 ans, la criminalité a baissé de 15 % en moyenne en Belgique et de près de 20 % à Bruxelles. Les causes principales de cette surpopulation sont multiples et bien connues : recours trop important à la détention préventive et à la peine privative de liberté en général, allongement des peines et extension du filet pénal, insuffisance des libérations anticipées comme la libération conditionnelle par exemple.

Dans la majorité des établissements pénitentiaires, **les conditions de détention sont déplorables** et le peu de formation, de possibilité de travail et de projets préparant à la sortie rendent **très difficile la réinsertion** de ces personnes dans la société et donc la non-récidive. Par ailleurs, la Belgique se fait condamner, à intervalles réguliers, par divers organes européens et internationaux de protection des droits de l'Homme (Cour européenne des droits

de l'Homme, Comité anti torture de l'ONU, Comité européen de prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants du Conseil de l'Europe), sans opérer ensuite de véritables changements.

Le Centre d'Action Laïque propose de **changer de paradigme** notamment **en réformant en profondeur le Code pénal** afin que la peine de prison ne puisse être prononcée qu'en dernier ressort et que les **alternatives à la détention** soient véritablement investies. Par ailleurs, le Centre d'Action Laïque dénonce la volonté de l'État fédéral de construire de nouvelles prisons (via les divers Master Plan des dernières années) qui augmentent de manière très importante le parc carcéral via des partenariats publics-privés et qui grèvent le budget de l'État pour plusieurs décennies



Égalité : les mêmes droits pour toutes et tous

Société inclusive et égalitaire

Nos rapports sociaux restent **prisonniers de clichés et stéréotypes** hérités de plusieurs siècles de misogynie, d'homophobie et de rejet de ceux et celles qui ne veulent pas se soumettre aux catégories sexistes. Les arguments soi-disant naturalistes ont la vie dure et perpétuent une violence qui se traduit dans tous les domaines de la vie sociale, économique, familiale, professionnelle et politique, pour - en bout de course, - s'exercer physiquement sur les **femmes** et les **personnes LGBTQI+**.

Les constats sont là : malgré une législation belge avant-gardiste, les personnes dont les relations affectives et sexuelles ne correspondent pas aux catégories imposées par les mythes de la virilité et de la féminité sont encore et toujours ostracisées.

La sécularisation de la société et les outils d'émancipation développés depuis quelques décennies ont engagé une évolution positive qui s'est ralentie avant de régresser ces dernières années.

Le Centre d'Action Laïque recommande d'**outiller les acteurs de l'enseignement et du monde associatif** à la gestion de l'égalité et de la non-discrimination des **diversités sexuelles et identités de genre** et de **renforcer l'arsenal juridique**, et d'assurer sa mise en œuvre, afin de lutter contre les discriminations et les violences à l'encontre des personnes intersexuées. Le Centre d'Action Laïque suggère également d'assurer le droit à l'intégrité corporelle, à l'autonomie physique et à l'autodétermination et d'étudier la possibilité d'une révision de la législation applicable en matière d'état civil afin de prévoir un **3^e sexe « neutre »**.

L'**émancipation des femmes** est une condition *sine qua non* de la démocratie et d'une société solidaire. Si l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit petit à petit dans notre corpus juridique, les inégalités dans les faits restent importantes et transversales. Le Centre d'Action Laïque souhaite que des **politiques publiques volontaristes** soient menées en faveur d'une société égalitaire. Il est nécessaire de mettre en place des mesures coercitives, dans un premier temps, afin d'atteindre la **parité** dans les organes décisionnels et de gestion et de gommer les inégalités socio-économiques défavorables aux femmes, de l'entrée à la sortie du marché du travail, et en marge de celui-ci. Les pouvoirs publics doivent être sensibilisés,

à tous les niveaux, en tant qu'employeurs et en tant que services publics. Toutes les forces vives doivent être mobilisées afin de **lutter contre les violences de genre**, paroxysme de l'inégalité entre les femmes et les hommes.

Les manifestations de **racisme, de xénophobie et d'antisémitisme** se multiplient de façon dramatique. Les efforts préventifs et répressifs doivent être intensifiés pour mettre un terme à ces phénomènes haineux. Le Centre d'Action Laïque recommande d'assurer un financement d'Unia à la mesure des enjeux et de relancer, là où cela n'a pas été fait, des campagnes de sensibilisation contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. Le cadre législatif devrait être amélioré conformément aux recommandations élaborées en 2017 par Unia. Il s'agit également d'endiguer le taux élevé de classement sans suite par la justice des dossiers de discrimination.

Les dispositifs législatifs pour lutter contre l'exclusion et les discriminations vécues quotidiennement par les **personnes vivant avec une déficience ou une incapacité** sont encore loin d'être réellement appliqués et respectés. Le Centre d'Action Laïque prône une société organisée pour favoriser l'intégration et l'épanouissement de chacun de ses membres, avec ses besoins spécifiques.

La Belgique ne fait pas exception, l'histoire des **Gens du voyage** qui y vivent est frappée du sceau de l'exclusion et de la marginalisation. Des mesures sont indispensables pour leur permettre de vivre décemment en habitat mobile et de coexister harmonieusement au sein de notre société.

Le Centre d'Action Laïque est très attaché à la **transmission de la mémoire** des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes et propose de soutenir toute initiative en ce sens, tant au niveau de l'**enseignement**, qu'au niveau de l'**éducation permanente**. Le Centre d'Action Laïque constate qu'il est nécessaire de rappeler qu'il convient de n'entretenir aucun rapport avec des mandataires de partis prônant le fanatisme, le rejet et l'exclusion de groupes ou d'individus et de ne participer, en aucun cas, à une coalition avec ces partis au sein d'un gouvernement ni à leurs activités.

Éducation

L'éducation est au cœur des combats laïques depuis la naissance du mouvement. Le Centre d'Action Laïque entend soutenir l'enseignement en tant que **service public, neutre et ouvert à toutes et tous**, quelles que soient les convictions privées de chacun. C'est pourquoi le Centre d'Action Laïque soutient l'**impartialité de l'institution scolaire**. Cette dernière doit être garantie par une politique harmonisée en matière de port de signes religieux, philosophiques ou partisans à l'école, tant pour les élèves que pour les membres du personnel (équipes pédagogiques) ainsi que par une réforme du calendrier scolaire jusqu'ici juxtaposé à celui des fêtes catholiques. Dans le cadre des réformes en cours, le Centre d'Action Laïque confirme que l'objectif est d'aboutir à terme à un **réseau public unifié**, permettant de garantir le traitement égalitaire entre élèves, de réaliser des économies d'échelle et de renforcer la solidarité entre écoles.

La mission de l'école est avant tout de **former des citoyens et citoyennes libres, autonomes, émancipés**. Pour ce faire, l'école doit donner aux jeunes les outils qui leur permettront de développer leur capacité d'analyse, leur esprit critique, leur volonté d'apprendre, d'échanger et de s'investir dans des projets individuels et collectifs. Ces savoirs et compétences doivent être promus dans le cadre d'un véritable **cours de philosophie et de citoyenneté de deux périodes par semaine pour tous les élèves**. Cette approche critique doit également être développée de manière transversale, à travers l'ensemble des disciplines scolaires. Ainsi, le Centre d'Action Laïque demande un **renforcement de la neutralité de l'enseignement officiel** de manière à susciter une posture active de la part des enseignants. La formation des citoyens et citoyennes implique aussi la **pratique de la démocratie dès l'école** par la promotion de structures de participation pour les élèves (conseils de classe, délégués d'élèves...) et leurs parents (associations de parents, conseils de participation...).

L'école reste aussi le premier lieu de **promotion sociale**. Afin de garantir l'accès équitable à l'école, une série de mesures sont indispensables, dont la garantie de l'**accès à une école publique et neutre** à une distance raisonnable, la **gratuité** de l'enseignement, la promotion d'un **tronc commun** polytechnique et pluridisciplinaire, la **lutte contre le redoublement et la relégation scolaire** et la promotion d'une **école inclusive et intégrative** (sur base des critères socio-économiques, du genre, culturels, familiaux, des troubles d'apprentissage, du handicap).



Solidarité : une vie digne pour toutes et tous

Sécurité sociale

Le **principal instrument de solidarité** dont les citoyens et citoyennes disposent est la sécurité sociale. Il convient d'en garantir l'existence et d'améliorer ses interventions. Le Centre d'Action Laïque revendique l'**individualisation des droits sociaux** qui permettent de garantir à chaque bénéficiaire un revenu adéquat en matière de chômage, d'invalidité et de pension afin que toutes les personnes qui cotisent aient les mêmes droits, indépendamment de leur mode de vie. Par ailleurs, le Centre d'Action Laïque entend que soient maintenus des **soins de santé abordables** grâce à une couverture maximale par l'assurance maladie obligatoire et que soit déployée une offre suffisante de soins de santé primaire accessibles et de qualité.

L'Union européenne peut contribuer au relèvement des niveaux de protection sociale en tournant le dos à la politique d'austérité et en concrétisant rapidement le **socle européen des droits fondamentaux**.

Emploi

L'accès au travail reste un moyen d'émancipation et d'insertion essentiel. La création de nouveaux emplois de qualité ainsi que la préservation des emplois existants doivent donc être une priorité. Le Centre d'Action Laïque demande d'assurer l'existence de mécanismes visant à promouvoir l'**insertion socioprofessionnelle** des **jeunes**, des **personnes à faibles ou sans qualifications** ainsi que des personnes dont le profil de formation n'est **pas en phase avec le marché de l'emploi**. Il demande l'accès le plus large possible à des formations ainsi que l'offre de formation la plus large, en ayant une particulière attention pour les catégories de personnes souvent fragilisées telles que les familles monoparentales. Enfin, le Centre d'Action Laïque recommande l'élaboration de « **plans diversité** » intégrant des objectifs quantitatifs visant l'embauche, notamment dans le secteur public, de personnes issues des quartiers socioéconomiquement défavorisés.

Lutte contre la pauvreté et cohésion sociale

La dignité humaine passe par une lutte résolue contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Centre d'Action Laïque préconise le **renforcement des outils d'intégration sociale**. Il convient à cet effet de maintenir l'autonomie fonctionnelle des CPAS, de revaloriser leurs travailleurs et travailleuses et d'augmenter la part d'intervention du fédéral dans les revenus d'intégration sociale et les diverses aides sociales.

Il convient aussi de s'atteler avec détermination à la concrétisation du **droit constitutionnel à un logement de qualité et décent**. Ceci requiert notamment l'augmentation du nombre de logements sociaux, la réaffectation des logements abandonnés ou inoccupés et la mise en œuvre de politiques d'encadrement des loyers.

Le Centre d'Action Laïque recommande également un investissement massif dans les **dispositifs associatifs qui tissent le lien social dans les quartiers** et un soutien résolu aux initiatives locales de cohésion sociale. Il encourage la **mixité** dans toutes ses dimensions (de genre, culturelle, sociale et économique) notamment en créant du logement mixte et des infrastructures (de loisirs, sportives, écoles, maisons de jeunes...) accessibles à tous et un accompagnement social public permettant l'effectivité de cette mixité.

Migrations

Le droit à quitter un territoire, à bouger, à migrer, à émigrer, apparaît comme un attribut essentiel de la liberté individuelle, l'expression d'un droit d'autodétermination personnelle.

Sur base des valeurs laïques de solidarité, d'égalité de droits et de traitement, du respect du droit international et des droits humains, **une autre politique migratoire et d'accueil** que celle que nous connaissons actuellement est, à la fois, possible et nécessaire.

Certes, aucun texte international n'oblige explicitement les États à laisser entrer et résider sur leur territoire quiconque n'est pas leur ressortissant mais, pour autant, les restrictions apportées à la liberté de circulation doivent se concilier avec le **respect des droits fondamentaux** des étrangers (le droit de chercher asile pour échapper à la persécution, la liberté individuelle qui implique le droit de ne pas être arbitrairement détenu, le droit de ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradants ou encore le droit à la vie...).

Il convient aujourd'hui d'**assurer la dignité et l'intégrité** de la personne migrante, de **promouvoir l'ouverture culturelle, économique et sociale** et de **lutter contre le repli identitaire**. Pour ce faire, le Centre d'Action Laïque propose notamment d'assurer une **voie sûre et légale de migration** qui n'oppose pas les statuts de « migrants » (économiques, familiaux, étudiants) et de « réfugiés » (en vertu de la Convention de Genève) et d'assouplir et élargir les possibilités d'obtenir un visa étudiant, un permis de travail et de regrouper sa famille.

En droite ligne avec les valeurs laïques, il est également absolument nécessaire de **mettre fin à la détention pour des raisons administratives** liées à la régularité du titre de séjour

(adultes comme enfants), de **mettre fin aux centres fermés**, de rétention et de plaider auprès de l'Union européenne pour la **transformation des hotspots en centres d'orientation ouverts** excluant toute privation de liberté.

Changements climatiques – Politiques environnementales

Les changements climatiques dus au réchauffement de l'atmosphère posent un défi existentiel à l'humanité toute entière et constituent un **enjeu de solidarité avec les générations futures**. Pour les laïques, la question environnementale se pose avec évidence, d'autant que les plus faibles sont les principales victimes des atteintes à l'environnement.

Le Centre d'Action Laïque recommande dès lors la **mise en œuvre intégrale de l'accord de Paris** qui implique de prendre et mettre en œuvre des engagements européens plus ambitieux en vue de parvenir à une décarbonisation complète en 2050. Il recommande également que des **standards européens** soient adoptés pour améliorer la **qualité de l'air et de l'eau** et rendre l'**alimentation saine et de qualité**. En matière de biodiversité, il convient que les engagements pris soient réalisés (d'ici 2020, arrêter la perte de biodiversité et mettre un terme à la surpêche et à la déforestation) et que, d'une façon générale, il soit mis un terme à l'utilisation non soutenable des ressources naturelles.

Le Centre d'Action Laïque demande également de faire de l'Europe une zone exemplaire de **mobilité durable**, notamment en renforçant l'offre et l'accessibilité des transports en commun.

Enfin, le Centre d'Action Laïque suggère de favoriser l'**économie circulaire**, de développer les filières de recyclage et de développer des politiques cohérentes pour prévenir les déchets et promouvoir l'utilisation de biens durables et réparables.

Paix et solidarité internationale

La construction européenne a reposé sur l'idée que, plus les États collaborent, plus le risque de guerre s'éloigne. À l'échelle mondiale, le même raisonnement a prévalu lorsqu'ont été établies les institutions internationales, et en particulier le système onusien. Les laïques sont fermement attachés au **multilatéralisme** et aux règles juridiques qui régissent son fonctionnement car ce sont des éléments essentiels pour garantir la paix dans le monde, prévenir les conflits, alléger les tensions et établir entre les États des relations équilibrées et partenariales.

Le Centre d'Action Laïque demande que la Belgique et l'Union européenne s'engagent de façon plus volontaire pour défendre le multilatéralisme en se montrant cohérent dans leur politique extérieure : il n'est pas possible de s'ériger sur la scène internationale en défenseur des droits humains et du droit public international si ces droits ne sont pas respectés dans la conduite des politiques intérieures. Plus particulièrement, le Centre d'Action Laïque souhaite que soient accentués les efforts en matière de **désarmement** et de **lutte contre la prolifération des**

armes. Il entend qu'en toutes circonstances soit garanti le **respect du droit international**, en particulier de la Charte des Nations Unies.

La recherche de la paix mondiale implique également un **développement réellement durable**. Il est en effet inconcevable que plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent dans la pauvreté et que le développement des uns se fasse au détriment des autres. Le Centre d'Action Laïque recommande d'accroître la mobilisation des ressources au service de la concrétisation des objectifs du développement durable et de rechercher de nouvelles sources de financement par une intensification de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales ou par l'application du principe du pollueur-payeur. Il revendique également que les politiques internationales, en particulier la politique commerciale, soient menées dans le **respect des droits fondamentaux et des objectifs du développement durable**.

La politique de **coopération au développement belge** a, ces dernières années, dérivé vers des logiques marchandes. Le Centre d'Action Laïque appelle à repenser notre coopération de manière à restaurer la capacité des acteurs de la société civile de mener leurs actions au service des **objectifs de développement durable** et dans le souci premier d'**émancipation des personnes**. Il appelle également au respect du principe de séparation entre les églises et l'État dans les politiques de coopération. Enfin, le Centre d'Action Laïque réaffirme son souhait que les autorités publiques belges respectent l'engagement pris de consacrer **0,7% du PNB à l'aide publique au développement**, sans que soit instrumentalisée cette aide au service d'autres politiques telles que les politiques migratoires restrictives.

Éditeur responsable

Jean De Brueker - Centre d'Action Laïque
Campus de la Plaine ULB CP 236, 1050 Bruxelles

Contact

Centre d'Action Laïque asbl
Tél. : +32.2.627.68.11
E-mail : cal@laicite.net

Date de parution

Mars 2019

N° au dépôt légal

D/2019/2731/2

Lien vers la version en ligne

memorandum2019.laicite.be

Design et mise en page

www.MisterJekyll.be



Centre d'Action Laïque

Libres, ensemble



—1969 2019—